

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU SYNDICAT CFDT-MAE

IX^{ÈME} CONGRÈS À BIERVILLE (91), DU 1^{ER} AU 3 JUILLET 2013



Cher-e camarade,

Edito

Notre congrès extraordinaire, qui s'est déroulé à Bierville du 1^{er} au 3 juillet, a réuni une quarantaine de délégués provenant de nos sections de l'administration centrale et de l'étranger. Le nouveau conseil syndical issu de ce congrès a bien voulu m'accorder sa confiance en me désignant secrétaire générale du syndicat.

Je remercie Thierry Duboc, qui me passe aujourd'hui le relais, pour son engagement militant de toujours et pour le soutien qu'il continuera d'apporter au syndicat. Vous constaterez d'ailleurs que le conseil syndical sorti des urnes, outre qu'il respecte scrupuleusement la parité, assurera à la fois la continuité de notre action, en s'attachant le concours de militants confirmés, mais qu'il prépare aussi l'avenir avec de nouveaux visages.

Nous aurons en effet besoin de toutes les énergies pour conduire les chantiers qui nous attendent. Ce congrès a encore été l'occasion de recueillir de nombreux témoignages de nos collègues en poste à l'étranger et de s'apercevoir que les bonnes pratiques que l'on croyait acquises (évaluation des agents de recrutement local, transparence des recrutements, exercice du droit syndical à l'étranger, consultation des CCP et CCL.) faisaient en réalité défaut dans de nombreux pays. Pour faire progresser ces revendications localement, un grand besoin de formation syndicale a été exprimé, et ce sera un des axes importants du mandat qui débute.

Je te donne donc rendez-vous à la rentrée pour la mise en oeuvre de cette feuille de route.

Amitiés syndicales,
Nathalie Berthy



Rédacteurs : Nathalie Berthy, Thierry Duboc, Raphaëlle Lijour,
Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21

Mèl : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr
Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453



Sommaire

Edito.....	page 1
Lundi 1 ^{er} juillet	page 2
Mardi 2 juillet (matinée)	page 4
Mardi 2 juillet (après-midi).....	page 3
Mercredi 3 juillet (matinée)	page 4
Calendrier des réunions.....	page 8

Lundi 1er juillet

La matinée du lundi 1^{er} juillet est consacrée à l'accueil des congressistes au centre de formation de Bierville. Les Nantais arrivent en mode covoiturage, les Parisiens et les délégués de l'étranger en RER + navette.

Le conseil syndical sortant se réunit pour proposer un bureau de séance et récapituler le déroulé du congrès.

Après le déjeuner, il est d'abord procédé à la vérification des mandats.

Désignation du bureau de séance et ouverture du congrès

Les délégués, à l'unanimité, approuvent la proposition du CS (Conseil syndical) sortant et désignent un bureau de séance : Arnaud Le Masson, président, Raphaëlle Lijour, vice-présidente et Thierry Duboc, secrétaire.

Le président Le Masson ouvre le congrès et propose un tour de table des 35 délégués. Puis il rappelle les enjeux de ce congrès extraordinaire : modifications statutaires, renouvellement du conseil syndical et de la commission exécutive, relance du pôle recrutés locaux-dialogue social dans les postes, élections 2014.

Après appel à candidatures six scrutateurs pour l'élection du conseil syndical sont élus : Denise Dariosecq, Bertrand Caillaud, Isabelle Voisin de Marguerie, Catherine Chauveau, Marthe Sadas et Nicolas Frelot.

Modifications statutaires

Bertrand Caillaud détaille les propositions de modification statutaire :

. **à l'article 1.1 - formation, siège social, durée, toilettage de la référence au code du travail** : Il est formé entre les travailleurs se réclamant de la CFDT qui adhèrent aux présents statuts et conformément aux dispositions du code du travail, 2^{ème} partie, Livre 1^{er}, articles L. 2111-1 et suivants;

. **à l'article 4-1, changement de dénomination de la charte financière confédérale**, qui devient la « **charte confédérale de la cotisation syndicale** » ;

. **à l'article 7-1 - composition du conseil syndical**, les hautes instances de la CFDT nous ont fait remarquer que l'instance exécutive (Commission exécutive, 8 membres) ne doit pas être majoritaire au sein de l'instance politique (CS, 15 membres). Il y a là un enjeu démocratique; il est donc proposé au congrès d'augmenter le nombre de conseillers syndicaux titulaires de 15 à 17.

. **à l'article 7-2, les attributions du conseil syndical**

sont complétées et précisées : approbation des comptes annuels (transparence des finances des OS), désignation des militants dans les instances de dialogue social, prise en compte du fait que les instances de dialogue social ne sont plus nécessairement paritaires, désignation au conseil d'administration de l'ADOS et dans les structures de la CFDT.

Concernant la transparence des comptes, Philippe Yvon propose que le syndicat pérennise le principe de la publication de nos

comptes sur le site internet du syndicat (ce qui n'exclut pas la transmission des comptes à la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Le congrès approuve cette proposition qui figurera dans le règlement intérieur du syndicat.

. **à l'article 7-3, fonctionnement du conseil syndical**, mise à jour de la règle selon laquelle un conseiller syndical ne peut porter qu'un seul mandat;

. **enfin à l'article 9-2, nouvelle attribution pour la commission exécutive**, qui est chargée « d'arrêter les comptes annuels du syndicat » (transparence des finances des Organisations syndicales).

Les amendements sont votés un à un, à main levée, à l'unanimité.

Sections à l'étranger

ALGER

Myriam Larbi et Sabrina Mili représentent la section d'Alger. Celle-ci, créée en 2009, compte 37 adhérents et son activité cette année a été marquée par la grève suivie du 2 avril au 13 mai.

Elle a mis en place une plate-forme revendicative et rédigé de nombreux courriers à l'administration. Les revendications sont nombreuses mais l'essentiel porte sur les rémunérations et les conditions de travail. Nos camarades ont gagné sur plusieurs points dont la révision de la grille salariale, le temps de travail, l'attribution d'un local syndical équipé d'une station de travail et l'octroi d'une décharge de 10H par mois partagée entre les militants sur la base du droit du travail algérien.

Thierry Duboc intervient pour rappeler que le droit syndical, « ça ne se marchande pas ». Les décharges syndicales accordées aux camarades recrutés locaux doivent être accordées par le Bureau du dialogue social à Paris et donc en référence au droit syndical français.

ANNABA

Evelyne Poggi est la secrétaire de la section qui compte 21 adhérents. Elle indique que le droit syndical français est appliqué la plupart du temps malgré les tentatives du chef de poste d'imposer le droit local. Elle a fait le



voyage jusqu'à Alger afin d'être reçue par l'ambassadeur, le 1^{er} conseiller et le chef du Service Commun de Gestion. De réelles avancées (salariales et relatives au temps de travail) ont pu être constatées grâce à un dossier solide et bien préparé.

Toutefois, l'ambiance à Annaba reste très tendue et la pression sur le service des visas ne fait que s'accroître malgré la perspective d'externalisation.

BOGOTA

Bernadette Marchal explique que la section de Bogota (17 adhérents) a priorisé son action sur le coût-vie. Elle estime que les magistrats colombiens n'osent pas « aller contre l'ambassade de France ». Selon elle la cotisation est trop chère et les camarades ont « peur de parler ». Enfin elle décrit une situation assez inédite où l'encadrement de l'ambassade est majoritairement encarté ou sympathisant de la CFDT.

BRUXELLES

Marthe Sadas (Bruxelles) indique qu'elle ambitionne de monter une section syndicale au consulat général et que pour cela elle est venue au congrès pour partager l'expérience d'autres militants. Elle ajoute elle aussi qu'elle est demandeuse de formation syndicale.

BUCAREST

Eufrozina Baitan et **Ana Maria Georgescu** représentent la section CFDT de l'Institut Français de Roumanie, qui comprend, outre l'Institut Français de Bucarest, trois antennes à Cluj, Iasi et Timisoara. Elles bénéficient de décharges syndicales partielles obtenues de haute lutte par le syndicat. La vie de la section est ponctuée par des réunions régulières d'adhérents, la mise à jour des panneaux syndicaux et la communication avec les collègues de province.

Les sujets revendicatifs du moment concernent le paiement des salaires tantôt en euros, tantôt en monnaie locale sur une base euro, le paiement des impôts au fisc français suite à la « découverte » d'une convention franco-roumaine de non double imposition datant de ... 1974, le flou autour des contrats de travail, des fiches de poste et du règlement intérieur, un dialogue social quasi-inexistant (CCL pas réunie).

OUAGADOUGOU

Safiata Naba intervient au nom de la section de Ouagadougou, qui compte 58 adhérents CFDT-MAE. Des réunions d'adhérents sont organisées au moins quatre fois par an.

Les revendications mises en avant lors des rencontres avec l'administration portent sur l'amélioration des conditions de travail (local des chauffeurs), les salaires (+ 4% en 2013 en application de

la législation locale, refonte partielle de la grille, harmonisation ambassade-IF à l'étude), la protection sociale, la formation professionnelle.

COPENHAGUE

Pas encore de section CFDT à Copenhague mais **Samira Cuny** qui siège à la CCL est une adhérente très active !

Elle nous explique que l'Institut Français a failli disparaître il y a quelques années. A l'annonce du projet de fermeture, les collègues avaient créé un « comité de réflexion » local. L'ambassadeur de l'époque très inquiet du rôle futur de ce comité avait finalement renoncé à cette mesure.

Le dialogue social sur place se tient normalement (1 CCL /an, 1 AG/an) et nos camarades ont obtenu une 6^{ème} semaine de congés payés. En revanche, il y a encore des revendications à porter concernant la convention fiscale qui a été dénoncée par le Danemark, mais aussi pour l'instauration d'une convention collective et d'un règlement intérieur.

Le Caire

La section (25 adhérents) est représentée par **Mervat El Wasfy** qui nous explique que le passage au cadre salarial n'est pas encore acquis et que malgré une réunion informelle avec le SCG, il est possible qu'une grève se déclare. Toutefois, un courrier est en préparation. A l'instar de quelques-uns de nos camarades, elle souhaite une formation syndicale.

LOMÉ

Agboke Kossi Moumouni est secrétaire de la section de Lomé, qui a été créée en 1999 et compte 45 adhérents. Une AG est réunie chaque année pour renouveler le bureau. La section dispose d'un local syndical mais celui-ci n'est pas équipé (téléphone, ordinateur). Des réunions d'information sont organisées deux fois par mois, par exemple pour rendre compte des discussions en CCL ou discuter de revendications.

Le programme d'action pour 2012 et 2013 porte sur une pratique syndicale de proximité, l'affiliation à un syndicat local pour bénéficier de son expertise en matière de droit du travail local et la création de CHSCT.

Le dialogue social est actif (6 réunions en 18 mois) et les revendications portées par les élus CFDT concernent la revalorisation de la grille des salaires, l'harmonisation des grilles ambassade-IFT, l'assurance maladie pour les collègues retraités, l'évaluation annuelle des RL, le projet de règlement intérieur...

Les acquis de la section sont appréciables : harmonisation des contrats de travail, prime de transport, aménagement du temps de travail.

Luanda

Thibaut Penduff est un « ancien » de la section de Bogota. Actuellement affecté à Luanda (Angola), il n'a pas



encore pu monter une section mais souhaite poursuivre son engagement syndical, spécialement en faveur des recrutés locaux.

L'ambassade à Luanda est située dans un ancien bâtiment datant de l'ex-RDA qui est très dégradé. L'ambiance y est assez « particulière » et confinée dans la mesure où presque tout le personnel y est également logé.

Il évoque les questions de confidentialité à observer en tant qu'agent de l'Etat pour les RL (droit français) alors que c'est le droit local qui prime pour les salaires.

Anne Colomb précise qu'en général, cette obligation de discrétion professionnelle n'est pas liée au statut de l'agent et que, tout comme les fonctionnaires et agents publics, les recrutés locaux sont en effet soumis à cette obligation de discrétion, qui est en fait la manifestation de la loyauté que tout employeur est en droit d'exiger des personnels. La méconnaissance de cette dernière expose celui qui ne la respecte pas à des sanctions. Cette obligation de discrétion, est une règle qui n'est pas une exclusivité du droit français de la fonction publique, et elle est généralement prévue par les législations locales.

Moscou

Moscou compte deux sections qui sont de vieux bastions de la CFDT !

Olga Nedorezova, nouvellement élue secrétaire de la *section de l'ambassade et du consulat* (40 adhérents) peut toujours compter sur l'appui de notre camarade Galina, militante chevronnée bien connue de la CFDT.

La nouvelle secrétaire de section nous décrit les conditions de travail difficiles au service des visas (70 agents) et s'inquiète de l'arrivée d'une nouvelle équipe (nouvel ambassadeur, nouveau n°2, nouveau chef de SCG). Il va falloir donc reprendre le fil du dialogue social à la rentrée...

La section a à traiter des questions de coût-vie et surtout des questions de l'Indemnité de fin de fonction (IFF) car les retraites sont misérables en Russie.

La section de l'Institut Français - représentée par **Ana Goussalova** - nous informe que les salariés ont enfin obtenu le cadre salarial et le versement d'un pécule (IFF) comme cela se pratiquait déjà à l'ambassade. Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les salaires sont diminués de moitié en cas d'arrêt maladie (stricte application du code du travail russe).

Beaucoup de départs sont à signaler et peu de nouveaux adhérents s'inscrivent à la section.

TUNIS

Après la mission CFDT-MAE, il y a encore beaucoup à faire.

Yassine Hamrouni mentionne des situations de stress au travail qui persistent et des réactions « personnelles » des chefs de service vis-à-vis de certains militants à l'Institut Français; mais aussi la prise en compte insuffisante du coût-vie, la disparité des salaires entre l'am-

bassade, le consulat et l'Institut pour des postes de travail équivalents.

Il souhaite également pouvoir bénéficier d'une formation syndicale.

S'agissant de la souffrance au travail, et notamment du harcèlement moral, Anne Colomb précise que toute personne en état de souffrance au travail n'est pas forcément victime de harcèlement. Cette souffrance peut en effet relever également soit d'une mauvaise gestion des ressources humaines soit de violence managériale.

En tout état de cause, dès lors qu'il y a souffrance au travail, il importe de tenir un « journal de bord » qui rende compte au jour le jour, de la manière la plus précise et la plus exhaustive possible, des événements subis et des circonstances dans lesquelles ils se sont produits. A partir de ces éléments, la cause de la souffrance pourra être identifiée.

Le vocable « harcèlement moral » ne doit pas être utilisé à la légère en raison de sa connotation notamment pénale et toute utilisation qui se révélerait injustifiée expose à une riposte de la personne mise en cause. Cette dernière serait fondée à porter plainte pour dénonciation calomnieuse ou diffamation.

Pour mémoire, on ne peut parler de harcèlement moral que si plusieurs éléments sont réunis :

- des agissements répétés qui ont pour objet - ou pour effet - une dégradation des conditions de travail,
- des agissements susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne qui les subit, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Mardi 2 juillet (après-midi)

Sections de Nantes et de Paris

La section nantaise compte un peu plus de 120 adhérents. Elle se réunit tous les 15 jours le mardi midi. C'est une section dynamique qui accueille régulièrement de nouveaux adhérents, dont plusieurs se sont investis dans la section cette année. Nous sommes régulièrement une dizaine de collègues à participer aux réunions.

La section prépare les instances telles que le CHSCT et le CTS mais aussi les rencontres avec la DRH ou les rencontres plus informelles avec les chefs de service (SCEC notamment). Elle a aussi pour axe de travail de promouvoir le site nantais et défendre les agents nantais. Une vigilance particulière a été mise en place sur l'accessibilité, l'accueil et le suivi des collègues porteurs de handicap.

La section est également très attentive aux conditions de travail des collègues en position normale d'activité affectés à l'AEFE. En effet, les droits des agents MAE n'y

sont pas toujours respectés et le dialogue social y est inexistant.

La section s'appuie sur les permanents nantais qui sont indispensables à la bonne marche de la section.

Deux AG ont été organisées cette année, l'une à la rentrée et la seconde pour préparer le congrès.

Martine Chaussin, secrétaire de la section Paris (210 adhérents) explique que la dynamique de la section Paris a été retrouvée car depuis un an, la section se réunit tous les quinze jours en accueillant adhérents et sympathisants tour à tour sur le site du Quai d'Orsay et sur celui de la Convention. Une réunion a également été organisée à La Courneuve. Des sujets parisiens y sont débattus mais pas exclusivement.

Invité **José Porceddu**



José Porceddu, secrétaire national de la fédération Interco, annonce qu'il sera responsable des élections inter-professionnelles qui devraient se tenir le 4 décembre 2014. Ensuite, il nous présente INTERCO qui regroupe 106 syndicats (60 000 adhérents) dont la Fonction publique territoriale représente 75% des effectifs auxquels s'ajoutent les administrations centrales et les services déconcentrés des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères, des Affaires sociales ainsi que les services concédés (eaux, services funéraires).

Le congrès fédéral à Evian, fin juin, auquel la CFDT-MAE était représentée par trois militants, s'est très bien passé, les textes ont été votés avec des majorités jamais vues depuis 20 ans, le secrétaire général fédéral a aussi marqué ce congrès par sa présence, ce qui ne s'était pas vu depuis trois mandats....

Une synergie va être recherchée entre les élus dans les CT ministériels (justice, affaires sociales, intérieur, MAE...) pour que la CFDT parle d'une seule voix.

Par ailleurs le MAE mettra prochainement à disposition de la fédération et de l'UFFA une juriste [Anne Colomb ndr] selon des modalités à définir dans les prochains jours mais avec pour objectif d'examiner les textes interministériels avant leur présentation dans les instances (CSFPE, conseil supérieur commun...).

José conclut en indiquant que le suivi de notre syndicat depuis 4 ans lui a permis de comprendre comment fonc-

tionne un syndicat national. Cette expérience lui est utile pour le suivi d'un syndicat national de l'administration pénitentiaire (issu de la CFTC...).

Invité **Christophe Dague**



Christophe Dague, secrétaire général de l'Union Départementale de Paris, rappelle les liens entre le syndicat CFDT-MAE et l'UD, depuis le passage de notre camarade Joël Lebret dans l'exécutif de l'UD (travail sur la sous-traitance et la prévention des violences faites aux femmes au travail) et de Thierry Duboc, élu au bureau de l'UD.

Il rappelle que l'UD c'est au quotidien un travail d'accueil et de renseignements, un travail en matière juridique avec deux juristes salariées à plein-temps, et des dossiers revendicatifs phares tels que la régularisation des travailleurs sans-papiers (une soixantaine de dossiers).

L'UD travaille aussi sur la formation des militants. Elle s'appuie sur un réseau de mandatés et d'élus (conseillers prud'hommes, administrateurs CAF, CPAM...). Enfin les locaux de l'UD, qui vont faire l'objet de grands travaux de rénovation, abritent plusieurs dizaines de syndicats.

Ce début de l'été est la saison des congrès syndicaux : fédération Interco et Union régionale Ile-de-France fin juin, syndicat CFDT-MAE début juillet, chacun repart pour quelques années avec des objectifs revendicatifs (sécurisation des parcours, qualité de vie au travail, lutte contre les discriminations) et des objectifs internes de structuration, de syndicalisme d'adhérents et de soutien aux militants.

Le secrétaire général de l'UD évoque enfin le groupe fonctions publiques, qui réunit à l'UD des syndicats des trois fonctions publiques. Paris concentre la plupart des administrations centrales, toutes concernées par la résorption de la précarité, par les questions de mobilité, de prise en charge des risques psycho-sociaux.

Invité **Alain Schneider**

Alain Schneider rappelle que le SGEN-étranger syndique les salariés de l'AEFE (pas uniquement des enseignants) et de la Mission laïque (qui est le 2^{ème} opérateur du MAE pour l'enseignement français à l'étranger) ainsi que des professeurs de français langue étrangère dans les établissements à autonomie financière (EAF) et quelques détachés de



MOTION IGAE

Sur proposition du bureau de séance le congrès débat sur un projet de motion d'actualité au sujet de l'inspection générale des affaires étrangères, qui est adopté à l'unanimité :

« *Le congrès mandate le conseil syndical pour élaborer des propositions visant à améliorer l'efficacité, l'indépendance et la transparence de l'inspection générale des affaires étrangères* ».

l'éducation nationale. Contrairement au SNES, majoritaire à l'AEFE, le SGEN est un syndicat non corporatiste.

Ses priorités revendicatives sont la lutte contre les inégalités, la clarification des statuts d'expatriés et de résidents, la remise à plat de l'Indemnité Spécifique liée aux conditions de vie locale, le sort des recrutés locaux des établissements culturels et scolaires, la lutte contre la logique financière des EAF et contre la casse du réseau culturel et de coopération.

Mardi 2 juillet (après-midi)

Groupe de travail sur les rémunérations et le pouvoir d'achat des recrutés locaux.

Un mot d'ordre : plus de transparence !

La question de l'évolution des grilles salariales a été au cœur des débats. Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés :

- absence de communication de la grille des salaires aux représentants du personnel;
- agents exerçant les mêmes fonctions mais rémunérés sur des niveaux différents (ces situations étant héritées le plus souvent de la date du recrutement);
- les grilles ne sont toujours pas harmonisées entre les ambassades et les établissements à autonomie financière (EAF). Ces différences ont été particulièrement révélées par la fusion entre SCAC et EAF.

Les délégués ont également exprimé le manque de transparence :

- dans les critères choisis pour les promotions et les reclassements, notamment dans les pays, encore nombreux, où les recrutés locaux ne font pas l'objet de l'évaluation annuelle prévue par les textes;
- dans les recrutements, les offres d'emploi n'étant pas toujours rendues publiques.

En conclusion, nous avons encouragé nos collègues à faire valoir ces revendications en utilisant les moyens habituels du dialogue social (courriers au chef de poste, réunions des CCL et CCP, demandes d'entretiens...).



Ana Maria Georgescu et Eufrozina Baitan

En cas de besoin, l'équipe de permanents à l'administration centrale pourra relayer ces demandes, dont on voit mal pourquoi elles ne pourraient pas être satisfaites. En effet, la plupart ne coûte pas un centime... mais requière simplement un effort de dialogue social et de transparence.

Groupe de travail sur la formation syndicale

Eufrozina Baitan, qui rapporte pour le groupe, composé

de 16 militants, énumère les besoins identifiés le plus souvent :

- . les fondamentaux, les valeurs CFDT, la démocratie (stages Repères), la répartition du travail entre le syndicat et les sections,



Bertrand Caillaud, Gisèle Da Veiga, Isabelle Voisin de Marguerie, Anne Colomb

- . le droit syndical, comment organiser et faire vivre une section syndicale ?
- . les techniques et pratiques syndicales, expression écrite, prise de parole en public, négociation et dialogue social, rudiments juridiques (code du travail), comment répondre aux questions des adhérents et des salariés ?
- . prévention des risques psycho-sociaux, harcèlement moral et harcèlement sexuel.

Quelques pistes opérationnelles sont esquissées :

- . constituer une **mailing liste** modérée pour les échanges d'expériences entre militants, afin d'éviter le double écueil du forum avec identifiant et mot de passe et de la mailing liste sauvage où l'on trouve même des non-adhérents...
- . faire venir à Paris des militants de l'étranger pour participer à des **formations** Repères, complétées par des modules plus spécifiques à la CFDT-MAE;
- . accélérer le rythme des **missions à l'étranger** et leur donner un contenu en terme de formation, si possible « à la carte »; se faire accompagner par un formateur de l'IREFE; organiser des formations régionales (Afrique de l'Ouest, postes algériens).

Elections professionnelles de décembre 2014

Thierry Duboc commente les grandes lignes d'un avant-projet de plan de travail pour les élections 2014. Pour la première fois toutes les élections professionnelles se dérouleront le même jour, en décembre 2014.

Ces élections concerneront quatre types d'instances : le **comité technique ministériel** (30 candidats), **neuf CAP de fonctionnaires** et **deux CCP de contractuels** (une petite centaine de candidats), **deux comités techniques spéciaux à Nantes et à Paris** (sous réserve que nous finissions par obtenir la création de cette instance) et, pour le dialogue social dans les postes (DSP), une centaine de comités techniques de proximité pour les collègues expatriés et une centaine de commissions consultatives locales pour les recrutés locaux, donc probablement un petit millier de mandatés et de candidats CFDT-MAE.

L'élection la plus importante est l'élection au CTM car elle détermine la représentativité des syndicats, donc les

droits syndicaux, le nombre de représentants aux CTM, CHSCT, CAS et ADOS et la capacité à signer des accords. Il faudra donc soigner la constitution de cette liste de candidats d'autant que les élus siègeront pendant 4 ans et qu'il ne sera plus possible de modifier notre délégation à chaque CTM ordinaire, comme c'est actuellement le cas.

La fédération Interco pourra fournir du matériel électoral (affiches, tracts). Il nous faudra budgéter la campagne (missions syndicales, impression des professions de foi).

José Porceddu confirme que la fédération Interco apportera son aide en fournissant de l'affichage syndical et la logistique pour mettre des contenus vidéo en ligne. Il recommande, pour les élections au scrutin de liste de ne pas hésiter à mettre des visages sur le matériel électoral, cela apporte de la crédibilité à ceux qui se présentent. José conseille de négocier un protocole pré-électoral avec l'administration et les autres OS. On peut négocier des choses comme d'avoir la liste des électeurs assez tôt, le format des professions de foi...

A la question récurrente de savoir s'il faut ou non présenter des candidatures de non-adhérents, la fédération répond que la notion de sympathisant n'existe pas mais qu'il n'est pas interdit de présenter des candidats non adhérents s'ils partagent nos valeurs et, si possible, adhèrent à une charte. L'important, en pareil cas, est de proposer très vite des formations aux nouveaux élus.

Jean-Pierre Farjon rappelle que lors des dernières élections en CCL la profession de foi avait été rédigée à Paris. Cette fois-ci il faudrait que les élus et les sections CFDT-MAE fassent un bilan de leur action.

Mercredi 3 juillet (matinée)

Suites opérationnelles du congrès et clôture

La dernière séance plénière est consacrée à une première mise en musique des bonnes résolutions prises au cours du congrès :

. Yassine décrit à grands traits à quoi ressemblera la mailing liste modérée pour le réseau des sections à l'étranger et le code de bonne conduite (conditions : être adhérent, s'être inscrit auprès du modérateur, traiter de questions syndicales uniquement, et poser des questions concises sur un seul sujet à la fois) ;

. Lomé, Washington et Bucarest sont volontaires pour tourner de courtes vidéos, dans le cadre de la campagne électorale;

. Moscou (3 adhérents), Ouagadougou et Bobo Dioulasso (6), Lomé (2), Le Caire (2), Annaba (3), Tunis, Bruxelles et Copenhague sont candidats pour envoyer des stagiaires en formation Repères;

. Alger souhaite qu'une mission appuyée par l'IREFE vienne y dispenser de la formation syndicale.

Le président de séance remercie les délégués pour leur participation active, salue le travail effectué par les militants qui ont préparé ce congrès et constate que, tout compte fait, personne n'a regretté le choix de venir à Bierville. Puis il déclare la clôture du congrès.

Election du conseil syndical

Les élections pour le renouvellement du conseil syndical se déroulent à bulletin secret.

Sont élus Nathalie Berthy, Bertrand Caillaud, Anne Colomb, Denise Dariosecq, Antoine Derr, Thierry Duboc, Jean-Louis Duris, Jean-Luc Lavaud, Arnaud Le Masson, Virginie Liang, Raphaëlle Lijour, Nadine Monchau, Bogdan Mytrowitch, Brigitte de Oliveira, Franck Ristori, Thibaut Penduff et Marthe Sadas, **titulaires**,

ainsi que Brigitte Avril, Bruno De Courrèges, Patrick Devautour et Isabelle Voisin de Marguerye, **suppléants**.

Conseil syndical et élection de la CE

Le conseil syndical nouvellement élu, procède ensuite à l'élection de la commission exécutive et à la répartition des principales missions :

- **Nathalie Berthy**,
secrétaire générale, chargée de l'action revendicative et du dialogue social à l'administration centrale,

- **Nadine Monchau**,
trésorière, chargée du réseau des sections à l'étranger, du dialogue social dans les postes et de la formation syndicale,
- **Bertrand Caillaud**,
secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation, du fonctionnement et du droit syndical,
- **Thierry Duboc**,
secrétaire général adjoint, chargé des élections et des relations avec les structures CFDT,
- **Anne Colomb**,
commissaire exécutive, chargée de l'action juridique,
- **Denise Dariosecq**,
commissaire exécutive, chargée des questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- **Virginie Liang**,
commissaire exécutive, chargée de la communication et du site internet,
- **Arnaud Le Masson**,
commissaire exécutif, chargé du suivi des CAP et CCP.



1. Jean-Louis Duris, Isabelle Voisin de Marguerye, Nicolas Frelot
 2. Anne Colomb, Denise Dariosecq, Yassine Hamrouni
 3. Anna Goussalova, Bogdan Mytrowitch
 4. Martine Chaussin, Yassine Hamrouni, Cristina Bozianu 5. Evelyne Poggi, Martine Chaussin, Anna Goussalova
 6. Marthe Sadas, Catherine Chauveau, Martine Chaussin, Bertrand Caillaud, Denise Dariosecq, Bogdan Mytrowitch, Isabelle Voisin de Marguerye
 7. Safiata Naba, Agboke Kossi Moumouni, Catherine Chauveau



Photo des congressistes en présence de Laurent Berger, Secrétaire général de la CFDT



Calendrier des réunions

du syndicat

- 13 septembre 2013
COMMISSION EXÉCUTIVE
- 9 et 10 septembre 2013 à Nantes
RÉUNION DES PERMANENTS
- 19 et 20 septembre 2013
CONSEIL SYNDICAL

du Dialogue social

- 19 septembre 2013
RÉUNION D'INFORMATION SUR LE
DISPOSITIF D'ACTION SOCIALE DU MAE
SUITE À L'AUDIT DE L'INSPECTION
GÉNÉRALE
- 26 septembre 2013
CHSCT (COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ)

fin septembre -début octobre 2013
CTM (COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL)

*et sans oublier, courant
septembre la reprise des
réunions des sections Nantes et
Paris*